

Direction territoriale
Ile-de-France - Nord-Ouest

Agence territoriale
Nord - Pas-de-Calais

Monsieur le Président
Mormal Forêt Agir
M. B. TOMSEN
Mairie de Locquignol
La Place
59530 LOCQUIGNOL

Lille, le 6 juin 2017

Objet : Vos demandes successives d'arrêts de coupes et d'annulation de ventes de bois en F.D. de Mormal

24, rue Henri Loyer
BP. 46
59004 Lille cedex
Tél. : 03 20 74 66 10
Fax : 03 20 78 29 17
at.nord-pas-de-calais@onf.fr

Monsieur le Président,

Par courriers successifs en dates du 27 février 2017, 17 mars 2017, 30 mars 2017 et 12 mai 2017, vous demandez au directeur de l'agence territoriale ONF Nord et Pas-de-Calais d'arrêter les coupes en cours et d'annuler les ventes de bois des parcelles inscrites aux états d'assiettes successifs, depuis la mise en oeuvre du nouvel aménagement forestier de la forêt domaniale de Mormal en 2014.

Vous considérez que la F.D. de Mormal fait l'objet d'une surexploitation de bois.

Malgré les nombreuses réponses techniques apportées par mon prédécesseur, notamment par courrier en date du 28 avril 2016 et les rencontres sur le terrain, un désaccord persiste entre votre association et l'ONF sur la mise en oeuvre de l'aménagement de la F.D. de Mormal.

Tout récemment, vous avez pris la décision d'assigner en référé l'ONF et 4 entreprises d'exploitation forestière pour demander au juge des référés du TGI d'Avesnes-sur-Helpe de faire cesser l'exploitation des coupes sur les parcelles n° 526, 648, 807, 909 et 919 de la F.D. de Mormal.

Compte-tenu de la tournure judiciaire que vous avez souhaité donner à ce dossier, je vous informe que l'ONF apportera directement à M. le juge du TGI d'Avesnes-sur-Helpe les éléments de réponse explicitant le bien fondé de son action.

Dans l'attente de la décision de justice, je vous informe que je suis contraint de suspendre temporairement ma proposition de rencontre sur le terrain avec les membres de votre association.

Je souhaite toutefois qu'à l'issue de cette procédure nous puissions reprendre des relations de travail constructives au bénéfice de la forêt et de ses multiples usagés, et que nous puissions chacun d'entre nous progresser vers une meilleure compréhension mutuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur d'agence,

E. Marquette

Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts



PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org